

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

Service interministériel de défense et de protection civile

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RELATIF À L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

DANS LA COMMUNE DE CHAMPIGNY-SUR-VEUDE

LE PRÉFET d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27;

Vu le décret 2010-1254 relatif à la prévention des risques ;

Vu le décret 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L 271-64 et L 271-5 ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2010 modifié le 29 avril 2011, fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur de Cabinet ;

ARRÊTE:

Article 1

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de CHAMPIGNY-SUR-VEUDE sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend:

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques auxquels la commune est exposée sur tout ou partie de son territoire,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune,

- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- la liste des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.

Ce dossier et les documents de référence attachés sont librement consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée.

Le dossier d'informations est accessible sur le site Internet de la préfecture.

Article 2

Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du code de l'environnement.

Article 3

Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Article 4

Mesdames et Messieurs le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, les souspréfets d'arrondissement, les chefs de service régionaux et départementaux et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Tours, le 29 AVRIL 2011

Le Préfet

SIGNÉ

Joël FILY



Préfecture d'Indre-et-Loire

Commune de CHAMPIGNY-SUR-VEUDE

Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral							
n°	du	2 9 AV	R. 2011	mis	à jour le		
2. Situation de la commune au rega	rd d'un d	ou plusie	eurs plar	s de prév	ention de i	isques na	turels
prévisibles [PPRn]							
La commune est située dans le périmètre d'un PPR n						oui	non X
Les documents de référence							
						Consultable	sur Internet
						Consultable	sur Internet
						Consultable	sur Internet
2 Situation de le commune au rage	ed d'un n	don do n	rávantia	n de ricau	oc toobno	logiques	r DDD + 1
3. Situation de la commune au rega	ra a un p	лап ие р	nevenuc	ni de risqu	ies tecimo	logiques	[FFKt]
La commune est située dans le périmètre d'un PPR t						oui	non X
	date						
	date				effet		
	date				effet		
Les documents de référence	sont:						
						Consultable	sur Internet
1969 <u>—</u>						Consultable	sur Internet
						Consultable	sur Internet
 Situation de la commune au rega en application des articles R 563-4 et R 12 							
La commune est située dans une	e zone de :	sismicité	Forte zone 5	Moyenne zone 4	Modérée zone 3	Faible zone 2	Très faible Zone 1
pièces jointes							
5. Cartographie extraits de documents ou de dossiers perm	nettant la lo	calisation c	les immeub	les au regard	des risques e	encourus	
6. Arrêtés portant ou ayant porté re La liste actualisée des arrêtés est co risques »							

Le préfet de département

2 9 AVR. 2011

Date

Commune de CHAMPIGNY-SUR-VEUDE

Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1990	31/10/1997	12/06/1998	01/07/1998
Inondations et coulées de boue	21/05/1990	21/05/1990	07/12/1990	19/12/1990
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/11/1997	30/09/1998	19/03/1999	03/04/1999
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Mise à jour : 24/01/2011